



ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

RESTAURATION SCOLAIRE

TARIFS REDUITS ACCORDES PAR LE C.C.A.S.

Le Centre Communal d'Action Sociale peut aider les familles en difficulté et accorder des réductions applicables sur les tarifs de la restauration scolaire.

1) Prendre contact avec le C.C.A.S., **à partir du 13 au 24 septembre 2010** dernier délai pour votre demande, à la Mairie de Sainte-Adresse de 9h à 12h et de 14h à 16h30, tél. : 02-35-54-05-07

2) Vous munir des pièces suivantes :

- livret de famille
- feuille d'imposition 2009
- notification des prestations familiales datée de moins de 3 mois
- 3 derniers bulletins de salaire ou justificatifs de ressources.(pensions alimentaires, etc ...)

Aucune réduction n'est accordée aux familles non domiciliées à Sainte-Adresse.

En cas de changement important de votre situation en cours d'année, reprendre contact avec le C.C.A.S.

ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

QUOTIENT FAMILIAL	moins de 339 €	de 340€ à 440 €	de 441 € à 550 €	de 551 € à 635 €	plus de 636€
Participation familiale	0,50 €	20 % du forfait	40 % du forfait	60% du forfait	plein tarif

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Prise en compte des salaires et revenus + toutes les prestations familiales. Aucun abattement possible. Année de référence 2009

PARTS FISCALES

Nombre d'enfants à charge	Cas général : enfants à charge exclusive		Cas particuliers : enfants en résidence alternée	
	Mariés, pacsés veufs, concubins	Parent vivant seul	Mariés, pacsés veufs, concubins	Parent vivant seul
1	2.5	2	2.25	1.50
2	3	2.5	2.5	1.75
3	4	3.5	3	2.25
4	5	4.5	3.5	2.75
Enfant en plus	Plus 1	Plus 1	Plus 0.5	Plus 0.5

Exemple : Couple + 3 enfants à charge dont les revenus mensuels sont de 1575 €

Quotient familial = 1575 € : 4 = 393.75 €

soit 20% du forfait, le C.C.A.S. prenant en charge 80%.